

CONVENTION PLURIANUELLE 2009-2011

ARC EN REVE

Entre :

Arc en Rêve, Centre d'Architecture, association Loi de 1901, représenté par M François BARRE, son Président, domicilié 7 rue Ferrère, 33 000 BORDEAUX.

et

La **COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX** représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2009/_____ du 2 Octobre 2009, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Depuis sa création en 1981, Arc en Rêve Centre d'Architecture mène une action de communication sociale et culturelle dans le champ de la ville et de l'architecture.

Les réflexions et actions conduites par Arc en Rêve intéressent tout particulièrement la Communauté Urbaine car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences.

Compte tenu de cette convergence d'intérêts, il est donc proposé d'accorder à Arc en Rêve une subvention dans les conditions de la présente convention pluriannuelle.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Arc en Rêve poursuit les actions de communication sociale et culturelle pour la promotion de la qualité du cadre de vie qui relèvent de sa vocation au travers des objectifs suivants :

- Développer une **sensibilité culturelle** aux formes contemporaines de la ville et de l'architecture, et générer une **dynamique qualitative** sur le terrain de l'aménagement opérationnel,
- Promouvoir une **nouvelle approche de l'urbanisme** où la démarche architecturale d'ordre théorique et conceptuel participe à l'élaboration d'un projet de ville,
- Faire de l'architecture, du design et de l'art urbain un domaine de **communication sociale** au service de la collectivité au sens large.

C'est au regard de ces objectifs que la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de lui accorder une subvention dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE :

La Communauté Urbaine s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à verser à Arc en Rêve une subvention sur la période 2009/2011 d'un montant de 825 000 euros répartis comme suit :

- 200 000 € en 2009
- 275 000 € en 2010
- 350 000 € en 2011

Dans cette limite, le Conseil de Communauté votera chaque année le montant de la subvention en fonction de l'intérêt du programme d'actions présenté annuellement par Arc en Rêve au regard des principes généraux du partenariat décrits à l'article 1.

Pour l'année 2009, la subvention accordée est fixée à 200 000 € sur la base des éléments suivants joints en annexe :

- programme 2009,
- budget prévisionnel 2009.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

Pour l'année 2009, la subvention sera versée selon les modalités ci-après :

- un 1^{er} acompte de 80 % du montant de la subvention, dès signature de la présente convention,
- le solde (20%), au prorata des dépenses effectives par rapport au budget prévisionnel, à la réception des documents suivants :

- les bilan, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par un Commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention.
- le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,
- le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
- une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié,
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

A compter de 2010, la subvention annuelle sera versée de la manière suivante :

- un 1^{er} acompte de 80% du montant de la subvention, après validation de son montant par les instances communautaires au regard du plan d'actions et du budget annuel de l'association,
- le solde (20%), à la réception des documents suivants :
 - les bilan, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par un Commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention.
 - le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,
 - le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié,
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Communauté Urbaine de Bordeaux (Direction Générale du Pôle Aménagement Urbain et Habitat) :

- *au 31 Mars au plus tard de l'année suivante*, un compte-rendu d'activité provisoire faisant état des conditions de réalisation du programme de l'année écoulée et éventuellement des écarts par rapport aux objectifs initiaux,
- *au 30 juin au plus tard de l'année suivante*, les comptes définitifs de l'exercice écoulé tels que prévus à l'article 8 ainsi qu'un bilan d'activité détaillé par action.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12.04.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage également à présenter à la Communauté Urbaine de Bordeaux les comptes (bilan et compte de résultats) certifiés par le commissaire aux comptes au plus tard six mois après la clôture de l'exercice en cours.

L'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la Cub ses statuts actualisés.

Arc en Rêve s'engage en outre à faire figurer le logo de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur tous les documents ou supports afférents au programme d'actions validé. La Communauté Urbaine pourra ponctuellement et à sa demande, être autorisée à utiliser une partie desdits supports pour ses propres actions de communication (insertion éventuelle sur son site internet par exemple).

ARTICLE 5 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

Arc en Rêve s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, de l'exercice 2009 à 2011 inclus et ne donnera pas lieu à une tacite reconduction.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE RESILIATION

Le non-respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Communauté Urbaine devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public.

Fait à Bordeaux, le

Le Président
d'Arc en Rêve

le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux,

François BARRE

Vincent FELTESSE

	EXPO GRANDE GALERIE	EXPO GALERIE BLANCHE	RENCONTRES / CONFÉRENCES	EDUCATION	ACTIONS SPÉCIALES	HORS LES MURS	EDITIONS	
janvier				outre un programme permanent d'ateliers, d'interventions et de parcours, des actions spécifiques sont développées.		1 bâtiment, un architecte à Toulouse 27 novembre - 15 janvier		
février						1 bâti, un archi Saintes 16 février - 5 mars	à logement social stop aux idées reçues à la CUB 5 février - 6 mars	Collectif, nouvelles formes d'habitat en Europe (anglais) co-édition Birkhäuser
	zoom sur l'architecture arc en rêve fait son cinéma projections de films 17 février - 10 avril	carte blanche 01 jeune architecture le 308, Fabre - De Marien 5 - 25 mars	café de l'architecture 01 avec le journal Sud Ouest GRAND PARC / RAVEZIES 3 mars	zoom sur l'architecture arc en rêve fait son cinéma ateliers à l'attention des publics scolaires 17 février - 10 avril	zoom sur l'architecture Koolhaas Houselife zoom sur l'architecture Citizen Lambert projection + rencontre			
mars			tania concko Bègles + Campus et autres projets 9 avril - 14 juin	tania concko conférence inaugurale + table ronde Campus (SR)		zoom sur l'architecture Richard Copans cycle de formation les conditions de la qualité architecturale maîtres d'ouvrage	1 bâtiment, un architecte à Poitiers 12 mars - 5 avril	tania concko édition Overworld
avril				café de l'architecture 02 avec le journal Sud Ouest BEGLES / TERRES NEUVES 21 avril		prix du livre d'architecture arc en rêve + académie pendant les escales du livre		
mai			alexandre chemetoff architecte, urbaniste, Paris 29 mai - 18 octobre	café de l'architecture 03 avec le journal Sud Ouest LA BASTIDE 12 mai		1 bâtiment, un architecte à Royan 8 avril - 31 mai	conférence Corajoud - les quais de Bdx 23 mai	les quais de Bordeaux co-édition arc en rêve + confluentes
juin		carte blanche 02 jeune architecture Christophe Hutin 24 juin - 18 octobre	alexandre chemetoff conversation inaugurale - 28 mai	alexandre chemetoff parcours / paysages 29 mai - 18 octobre	alexandre chemetoff city visions europe recherche action / Berlage Institute projet européen RV Bordeaux 10/11/12 juin		action - formation collectivités (AER + DRE)	VISITES - alexandre chemetoff édition Archibooks / Birkhäuser Christophe Hutin édition Actes Sud
juillet				alexandre chemetoff conversation avec les amateurs			art & paysage à Artigues actions de médiation	
août				alexandre chemetoff conférence				
septembre				alexandre chemetoff conversation avec les élus	journées du patrimoine parcours + visites	cycle de formation économie créative la valeur ajoutée en architecture et en design	art & paysage à Artigues actions de médiation	rentrée 2 sept
octobre				café de l'architecture 05 avec le journal Sud Ouest	alexandre chemetoff parcours / paysages 29 mai - 18 octobre			
				alexandre chemetoff conversation avec les architectes		rem koolhaas conférence / grande nef	voisins-voisines à Caen	
				evento / insiders conférence(s)	evento insiders AER + CAPC ateliers / visites	evento insiders AER + CAPC / grande nef 9 octobre - 10 février 2010	20 septembre - 15 novembre	evento / insiders co-édition conversations / a. chemetoff co-edition
novembre	robbrecht & daem architectes, Gent 19 novembre - 31 janvier 2010	office kersten geers - david van severen architectes, Bruxelles 19 novembre - 31 janvier 2010	robbrecht & daem conférence inaugurale				architecture & patrimoine aquitaine - euskadi - navarre	robbrecht & daem livre déjà édité
décembre								office livre déjà édité
								19 déc - 4 janv: noël

Budget prévisionnel 2009
décision modificative 1
CA du 18 juin 2009

LIBELLE	prévisionnel 2009 / CA du 18/06/2009	prévisionnel 2009 / CA du 18/12/2008
1 - EXPOSITIONS / CONFERENCES / EDITIONS		
1-1- Prestations achetées	euros	
(diffusion info., droits d'auteurs, transport et assurance, missions réception, dossier+voyages de presse, honoraires, réalisation technique+matériaux, travx photo,+audio, frais administratifs)		
Exposition 1 international	0	46 000
Exposition 2 chemetoff	72 000	60 000
Exposition 3 office	80 000	80 000
Tania concko	20 000	20 000
Zoom sur l'architecture	9 800	20 000
le 308/ carte blanche à fabre de marien	5 800	
carte blanche à c. hutin	8 000	
Tschumi (sous réserve)	20 000	20 000
Conférences (jury du prix du livre d'architecture)	13 000	13 000
Déplacements	5 000	5 000
Honoraires	40 000	60 000
Régie technique (audiovisuel)	5 000	5 000
Divers expos	8 000	8 000
Divers et imprévus	10 000	10 000
sous-total prestations achetées	296 600	347 000
1-2- Charges de personnel		
Prospective / programmation	63 333	64 000
Commissariat / dir. artistique / prod. evts associés	29 333	30 667
Conception réalisation : scénographie/graphisme/conduite projet	87 000	88 000
Mise en œuvre : trav. d'exé. et suivi de fab./coord. tech.	42 400	56 767
Valorisation : diffusion / com. (rel press+info public+secret.)	38 000	50 500
Régie technique et maintenance	61 300	48 000
Surveillance-accueil	32 600	36 600
Documentation	27 300	25 500
sous-total charges de personnel	381 267	400 034
1-3- grand événement culturel 2009 / expo gde nef avec le capc	200 000	160 000
exposition + édition (prestations achetées + coûts supplémentaires en personnel)	200 000	160 000
1-4- Actions spéciales	66 000	85 000
Résidence d'architecture	5 000	
Colloques (Bilbao Bayonne)	30 000	30 000
Action de formation	10 000	10 000
City Vision (projet européen)	15 000	25 000
Export collectif	0	5 000
Salons/architecture&développement durable (X2)	3 000	6 000
Les cafés de l'architecture (coûts techniques) (X6)	8 000	9 000
sous-total actions spéciales	266 000	245 000
I- SOUS-TOTAL EXPO/CONF/EDIT.	943 867	992 034
2 - ACTIONS EDUCATIVES/FORMATION		
2-1- Prestations achetées		
Matériaux, fabrication, fournitures	8 000	8 000
Divers interventions	4 000	7 000
Parcours ville et architecture (Cenon) (??)	3 000	6 000
sous-total prestations achetées	15 000	21 000
2-2- Charges de personnel		
Conception projets et outils pédagogiques, coordination	71 000	78 333
Animations milieu scolaire et quartiers	24 000	34 000
Visites commentées	18 000	15 000
Réalisation des supports d'animation (graphisme + inst. tech.)	9 833	10 333
sous-total charges de personnel atelier pédago.	122 833	137 666
II – SOUS-TOTAL ANIMATIONS/ATELIER PEDAGOGIQUE	137 833	158 666
TOTAL CHARGES A REPORTER (I+II)	1 081 700	1 150 700

Budget prévisionnel 2009
décision modificative 1
CA du 18 juin 2009

LIBELLE	CHARGES	
	prévisionnel 2009 / CA du 18/06/2009	prévisionnel 2009 / CA du 18/12/2008
Report de charges	1 081 700	1 150 700
3 - FONCTIONNEMENT GENERAL		
3-1- Frais généraux		
Travaux impressions et autres	8 000	8 000
Fourniture et petit équipement	12 500	12 500
Fournitures administratives	13 000	13 000
location copieur et machine à affranchir	16 000	0
Entretien mobilier et immobilier (dnt véhicule)	6 000	3 000
Maintenance	22 000	15 000
Assurances	6 000	6 000
Formation	15 000	15 000
Documentation	5 000	5 000
Honoraires	40 000	40 000
Annonces - cadeaux - divers - dons éditions	1 500	1 500
Transports - déplacements	5 000	5 000
Missions réceptions	3 500	3 500
Affranchissements	8 500	6 500
Téléphone - télécopies - internet	13 000	13 000
Achat éditions	3 570	3 570
Taxes diverses	6 000	6 000
Divers & imprévus	6 000	6 000
sous-total frais généraux	190 570	162 570
3-2- Charges de personnel		
Direction	60 000	58 333
Administration générale / gestion du personnel/ logistique	67 600	56 040
Comptabilité	20 000	6 500
Gestion des partenariats / développement des projets	30 000	16 667
Secrétariat	17 000	17 000
Accueil - Standard	33 200	33 200
Divers CDD événementiel	35 000	30 000
Réalisation graphique doc institutionnels	9 833	10 333
Veille audiovisuelle informatique + maintenance	16 567	16 333
responsable de la communication	19 500	31 500
sous-total charges de personnel administratif	308 700	275 906
3-3- Divers		
Charges financières et exceptionnelles	5 000	5 000
Dotations amortissements et provisions	48 000	62 000
sous-total divers	53 000	67 000
III – SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	552 270	505 476
4 -PROSPECTION		
Mission d'études pour la programmation 2010/2011	40 000	40 000
IV – SOUS-TOTAL PROSPECTION	40 000	40 000
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	1 673 970	1 696 176

Budget prévisionnel 2009
décision modificative 1
CA du 18 juin 2009

LIBELLE	PRODUITS	
	CA du 18/06/2009	CA du 18/12/2008
	euros	
1 - SUBVENTIONS		
Mairie de Bordeaux	633 570	633 570
Ministère de la Culture - programme expo. et fonction (DRAC)	138 000	138 000
Ministère de la Culture - résidence architecture (DRAC)	5 000	
Ministère de la Culture - programme milieu scolaire (DRAC)	24 940	25 000
Communauté urbaine de Bordeaux	100 000	100 000
Conseil Régional Aquitaine	45 000	30 000
Autres subventions (CUB, conseil régional) (à confirmer)	200 000	100 000
Reprise de fonds dédiés	12 282	
I- SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	1 158 792	1 026 570
2 - PRESTATIONS		
Ventes éditions	8 000	15 000
Formation arc en rêve (à confirmer)	25 000	30 000
Animation/médiation	25 000	50 000
Autres prestations (coproductions, partenariats privés)	51 000	65 000
Itinérances d'expositions	50 000	33 000
Coproduction Evento	70 000	80 000
II - SOUS-TOTAL PRESTATIONS	229 000	273 000
3 - AUTRES PRODUITS		
Expertise / communication culturelle	40 000	
Mécénat (à confirmer)	82 500	210 000
Remboursements CAE (Cnasea)	62 000	62 000
Autres produits (reprise d'une partie du résultat excédentaire des exercices précédents)	65 288	
III – SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS	249 788	272 000
4 - PRODUITS ANNEXES		
Cotisations	390	390
Produits divers de gestion	17 000	17 000
Remboursements repas vernissage et divers	19 000	15 550
IV – SOUS-TOTAL PRODUITS ANNEXES	36 390	32 940
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	1 673 970	1 604 510
RESULTAT		0

le président François Barré
18 juin 2009

